

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITE

DECRET N° D/2015/ 031 /PRG/SGG

PORTANT AFFECTATION DES MAGISTRATS POUR LES TRIBUNAUX MILITAIRES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°001/CNT/2012 portant statut général des militaire ;
- Vu la loi N°002/CNT/2012 portant code de justice militaire ;
- Vu la loi N°003/CNT/2012 portant statut particulier du personnel de la justice militaire ;
- Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014 Portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le Décret d/ 2014 / 021/ PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant nomination des membres du gouvernement
- Vu le Décret D/2014/211/PRG/SGG du 15 octobre 2014 portant Organisation, Attribution et Fonctionnement du Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale et Direction de la Justice Militaire.

DECRETE

Article Premier: Les magistrats dont les prénoms et nom suivent sont nommés dans les fonctions ci après :

TRIBUNAL MILITAIRE PERMANENT DE CONAKRY

Président : M. Sékou Keita précédemment conseiller à la Cour Suprême

Assesseurs :

1 – Mme Lalla KEITA précédemment conseillère à la Cour d'Appel de Conakry

2 – M. Alpha Seny CAMARA précédemment Directeur Adjoint du Centre de Formation et de la Documentation Judiciaire

3 – Lieutenant colonel Mohamed Deen KEITA

4 – Commandant Mamadouba Ibrahima CAMARA

5 – Commandant Cheik Tidiane CAMARA

6 – Commandant Mamadou 1 DRAME

7 – Commandant Pierre Marie DELACOUR

8 – Capitaine Almamy Monachir SYLLA

9 – Capitaine Pépé LAMAH

10 – Capitaine Hadji MANSARE

11 – Lieutenant Mamadou Djouldé BALDE

12 – Adjudant Abdoulaye CHERIF

Juges d'instruction : M. Zaoro Zouty BEAVOGUI précédemment conseiller à la Cour d'Appel de Conakry

Procureur Militaire : colonel Kaba KOUROUMA

Substituts :

1 – colonel Antoine DRAMOU

2 – Lieutenant colonel Blaise GOUMOU

3 – Lieutenant Colonel Alpha Mamadou KALLOKO

4 – Lieutenant Saa Norbert LENO

TRIBUNAL MILITAIRE A FORMATION SPECIALE DE KINDIA

Procureur Militaire: Lieutenant colonel Aly CAMARA

Substitut : Capitaine Fodé Mama CISSOKO

TRIBUNAL MILITAIRE A FORMATION SPECIALE DE LABE

Procureur Militaire: Capitaine Sékou Damaro CAMARA

Substitut : Lieutenant Alseny KEITA

TRIBUNAL MILITAIRE A FORMATION SPECIALE DE KANKAN

Procureur Militaire : Lieutenant colonel Daïlamine SOW

Substitut : Commandant Akoï Kpètè GUILAVOGUI

TRIBUNAL MILITAIRE A FORMATION SPECIALE DE N'ZEREKORE

Procureur Militaire: Lieutenant colonel Ibrahima CAMARA

Substitut : Capitaine Issiaga CAMARA

Article 2 : le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry le 27 FEV. 2015



Professeur Alpha CONDE